



Avocat et convention d'honoraire

Par **juliendu73**, le **29/12/2010 à 13:25**

Bonjour,
je voudrais savoir ce qu'il faut faire quand un avocat ne respecte pas la convention d'honoraire.
merci

Par **mimi493**, le **29/12/2010 à 14:54**

Relire la convention, bien des fois, certains frais n'y sont pas inclus donc vérifier que la convention n'est pas vraiment respectée.
Il vous réclame quoi et pour quels motifs ?

Par **juliendu73**, le **29/12/2010 à 15:05**

en gros dans la convention elle demande 600 euros d'avance, puis 400 euros le jour de l'audience et 75 euros pour tout ce qui est des courriers etc. Seul problème c'est qu'elle à tout encaissé même les 400 euros alors qu'il n'y a pas eu d'audience

Par **mimi493**, le **29/12/2010 à 15:28**

ça demande à être lu en détail.

"en gros", ça n'existe pas dans un contrat, toutes les clauses comptent.